



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt trois, le dix-sept octobre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 21  
Pouvoirs : 6  
Absents : 2

Date de la convocation : 11 octobre 2023

**PRÉSENTS:** MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, DUFFAULT Laurent, BEUGIN Valérie, LARDON Jean-Yves, GARNIER Béatrice, MINEREAU Dominique, VERDUZIER Kevin, BARREAULT Mireille, MOREAU Laurent, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, SULLI Bruno, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**

MUSCAT Yvette représentée par D CHALLOT  
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD  
VERDUZIER Jean-Bernard représenté par K VERDUZIER  
GOHIER Monique représentée par L BARBOTTIN  
DEBIAIS Viviane représentée par C PIAULET  
ROBIN Nadia représentée par B SULLI

**ABSENTS:** GAUTHIER Guillaume, GABIGNON Christophe

**Secrétaire de séance :** Dominique CHALLOT

### DELIBÉRATION N°127

Rapporteur : Dominique CHALLOT

**OBJET : DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES ET DES TERRITOIRES POUR L'INVESTISSEMENT DANS LA VIENNE (Activ) - Volet 4 Revitalisation du Centre-Bourg – Projet d'études.**

Il est rappelé au conseil municipal que le **département** de la Vienne **soutient activement les communes** de son territoire à travers le dispositif d'Accompagnement des Communes et des Territoires pour l'Investissement dans la Vienne : **ACTIV**.

A ce titre, le volet 4 permet aux communes d'être soutenues dans leur projet de "restructuration des centres-bourgs et centres anciens", ce qui inclut les études de faisabilité.

La commune de Naintré s'est lancée dans une démarche de revitalisation de son centre-ville. Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Vienne a mené un pré-diagnostic du territoire. Dans la continuité de cette étude, la municipalité a décidé de recruter un bureau d'études pour réaliser le plan-guide d'aménagement du centre-ville, avec une étude et une phase de concertation sur une durée de neuf mois.

